

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023/ 291

*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)***OBJET : Fixation d'un tarif pour les défilés de la Grande chocolaterie**

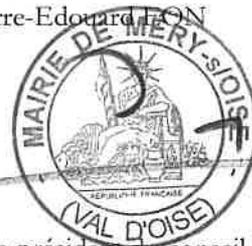
Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la ville de Méry-sur-Oise organise chaque hiver l'événement « la Grande Chocolaterie » au Château**CONSIDERANT** que les artisans chocolatiers participants à « la Grande chocolaterie » présentent lors de défilés des sculptures en chocolat dans le Salon bibliothèque du premier étage,**CONSIDERANT** que la ville de Méry-sur-Oise dispose du logiciel SIRIUS pour la gestion de sa billetterie physique ou en ligne,**DECIDE****Article 1** : De fixer un tarif d'accès aux défilés d'un montant de 2€ (deux euros) par personne applicable à tous à partir de 3 ans.**Article 2** : Copie de la présente décision sera adressée à :Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale

Fait à Méry-sur-Oise
Le 6 décembre 2023Le Maire,
Pierre-Edouard LEONVice-président du conseil départemental
du Val d'Oise